


s'inscrire au SUAPS

CONDITIONS COMMUNES (ÉTUDIANTS, PERSONNELS)

Pour vous inscrire au SUAPS, vous devez constituer un  [formulaire d'inscription](#) comprenant:

- * Une fiche de renseignement
- * 1 photo d'identité
- * Si vous êtes étudiant, votre carte d'étudiant de l'année en cours

Réinscription: Si vous étiez déjà inscrit le renouvellement de votre carte de sport se fera plus facilement car le certificat médical est valable 3 ans.

Il est vivement conseillé aux étudiants et aux personnels de posséder une assurance personnelle couvrant les risques de la pratique sportive envisagée (responsabilité civile et dommage corporel).

EN CAS D'ACCIDENT

N'ouvrent droit à aucune garantie au titre du dispositif accident du travail prévu par le code de la sécurité sociale les accidents survenus:

- * dans le cadre des enseignements optionnels choisis par les étudiants appartenant à des filières de formation dans d'autres dominantes que celles des activités physiques et sportives,
- * dans le cadre des activités de loisir pratiquées au sein du SUAPS par tous les étudiants quelle que soit la filière de formation choisie.

Il est impératif, en cas d'accident, de s'adresser le plus rapidement possible au responsable du SUAPS ou bien au bureau des sports.

QUAND ET OÙ S'INSCRIRE ?

Toutes filières, tous niveaux.

Pour pratiquer une activité sportive proposée à UNÎMES, vous devez faire établir une carte de sport en vous rendant au bureau des sports du site Vauban.

inscriptions à partir du 6 septembre 2021

Début des activités sportives le 20 septembre 2021

A partir du 9 septembre 2021 (bureau des sports- VAUBAN)

Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h30- 17h30	8h30- 17h30	8h30- 17h30	8h30- 17h30	8h30- 12h30